



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/CST/3
21 juillet 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Septième session
Nairobi, 18-20 octobre 2005
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**AMÉLIORATION DE L'UTILITÉ ET DE L'EFFICACITÉ DU COMITÉ
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Rapport intérimaire du Groupe d'experts

Note du secrétariat

1. Le Groupe d'experts s'est réuni à Beijing (Chine) du 11 au 15 octobre 2004 afin d'examiner de manière approfondie les résultats obtenus et les activités menées par ses membres au cours de la période allant de septembre 2003 à septembre 2004. À la suite des discussions tenues par le Comité de la science et de la technologie à sa sixième session (La Havane, Cuba, 2003), la Conférence des Parties a adopté la décision 15/COP.6 dans laquelle elle a recommandé les grandes lignes d'un plan de travail biennal dont le Groupe d'experts devait définir les priorités.

2. Conformément à l'ordre du jour de la troisième réunion du Groupe d'experts (voir annexe I), chacun des thèmes ci-après a fait l'objet d'une communication de la part d'un coordonnateur:

- Mettre au point une stratégie de communication claire entre le Groupe d'experts, les utilisateurs finals et le monde de la recherche en général;
- Établir un glossaire consultable sur le Web (par l'intermédiaire d'un serveur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification);

- Établir un réseau interactif et thématique de données/métadonnées;
- Développer la synergie avec d'autres conventions, organisations et organismes intergouvernementaux;
- Recenser et évaluer les études de cas existantes et en cours sur la conservation et la remise en état, à l'intention des utilisateurs, aux fins de l'application de la Convention;
- Mettre au point une méthode d'évaluation intégrée en ce qui concerne la pauvreté et la dégradation des terres;
- Établir un rapport sur le décalage entre les connaissances biophysiques, socioéconomiques et culturelles et les activités visant à combattre la désertification et recommander des moyens de le supprimer;
- Proposer des méthodes efficaces pour évaluer la désertification à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale, de façon que la Convention puisse être appliquée en coordination et en interaction avec d'autres efforts connexes;
- Évaluer l'état des systèmes communs de repères et d'indicateurs pour la surveillance et l'évaluation de la désertification;
- Étudier et recommander des directives pour les systèmes d'alerte rapide à court et à long terme;
- Étudier des directives pour mettre à jour l'atlas mondial en coordination et en interaction avec d'autres efforts en cours.

3. En marge de la troisième réunion du Groupe d'experts, plusieurs groupes de travail se sont également réunis pour débattre de diverses questions de l'ordre du jour. Leurs travaux se sont concrétisés par des résumés, des recommandations et des conclusions concernant des propositions de financement possibles que le Comité de la science et de la technologie voudra peut-être étudier lorsqu'il examinera ce point. La liste des participants à la troisième réunion du Groupe d'experts figure à l'annexe II. Ce rapport pourra être consulté sur le site Web de la Convention sur la lutte contre la désertification.

4. Il est prévu que le Groupe d'experts continue de faire avancer ses activités, entre autres en choisissant dans la liste ci-dessus un certain nombre de thèmes sur lesquels il concentrera ses efforts et en préparant un ensemble plus restreint de produits devant être soumis au Comité de la science et de la technologie. À cette fin, la Commission européenne a généreusement proposé de financer l'organisation de la quatrième réunion du Groupe d'experts. La réunion doit avoir lieu fin septembre 2005 et elle sera accueillie par le Centre commun de recherche de la Commission européenne à Ispra (Italie).

5. On trouvera ci-dessous le rapport de la troisième réunion du Groupe d'experts. Le Comité voudra peut-être prendre note de ce rapport et fournir au Groupe les autres orientations nécessaires concernant les divers résumés, conclusions et recommandations qu'il contient.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. RÉSUMÉS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'EXPERTS SUR SON PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL	4
II. RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS SUR LA CONTRIBUTION DU GROUPE D'EXPERTS AUX TRAVAUX DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION	22
<u>Annexes</u>	
I. Agenda of the meeting	26
II. List of participants	28

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU GROUPE D'EXPERTS

I. RÉSUMÉS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU GROUPE D'EXPERTS SUR SON PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL

Activité 1.1 du programme de travail: Mettre au point une stratégie de communication claire entre le Groupe d'experts, les utilisateurs finals et le monde de la recherche en général
(Coordonnateur: D. Mouat)

1. L'objectif du projet est de promouvoir l'adoption d'options technologiques dans la lutte contre la désertification et la dégradation des terres en veillant particulièrement à faire connaître les technologies éprouvées à l'échelle locale et à créer des mécanismes de liaison entre les organisations nationales et internationales de manière à favoriser la réalisation des objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification.
2. Le projet vise à combler le manque d'informations scientifiques et techniques en mettant en place un dispositif pour développer un réseau thématique qui permettra l'échange d'informations sur l'état des connaissances et les progrès accomplis dans la lutte contre la désertification dans les pays touchés et constituera un portail Internet important favorisant les activités de coordination et l'échange de données.
3. Une stratégie mondiale de communication prenant appui sur un réseau d'organes de coordination nationaux (OCN) sera élaborée afin de faire progresser le débat sur les questions scientifiques et techniques, les mandats et définitions, les cas exemplaires de remise en état et de surveillance de terres dégradées et l'identification des problèmes de cartographie liés à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse.

Activité 1.2 du programme de travail: Établir un glossaire consultable sur le Web (par l'intermédiaire d'un serveur de la Conférence)
(Coordonnateur: R. Debicki)

Résumé

4. Cette proposition de projet s'inscrit dans le cadre d'une activité de plus grande envergure dont le but est d'instaurer une communication efficace entre le Groupe d'experts, le monde de la recherche et d'autres utilisateurs finals et parties prenantes. L'objectif du projet est de concevoir, créer et tenir à jour un glossaire multilingue consultable sur le Web de termes relatifs à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse. Compte tenu du rôle que devrait jouer ce glossaire de termes relatifs à la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse, les objectifs ci-après sont prépondérants: i) créer des conditions propices au débat sur les termes et les définitions relatifs à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse, ii) harmoniser les connaissances scientifiques sur la désertification, la sécheresse et, d'une manière générale, la dégradation des terres, iii) communiquer le glossaire, sous une forme compréhensible et en y donnant un accès facile à divers utilisateurs finals, iv) améliorer et coordonner la diffusion de l'information et v) contribuer à faciliter et accélérer la mise en œuvre de la Convention en donnant une

explication claire des termes et en garantissant une compréhension commune et universelle, un accès facile et l'échange d'informations.

Conclusions

5. S'agissant du cahier des charges du glossaire consultable sur le Web, les conclusions qui se dégagent des discussions, des observations et des remarques dont la proposition a fait l'objet sont les suivantes:

a) Il faudrait convenir des critères de sélection des termes et définitions pertinents relatifs aux aspects physiques, biologiques, culturels et socioéconomiques de la Convention ainsi que de leur procédure d'acceptation; la classification des termes qui en résultera comprendra les trois groupes ci-après:

- i) Termes utilisés dans la Convention;
- ii) Termes pertinents généralement utilisés dans les traités de l'ONU dans le domaine de l'environnement et dans les organismes scientifiques internationaux;
- iii) Autres termes techniques apparentés couramment employés, au niveau sous-régional ou régional, par les parties prenantes à la mise en œuvre de la Convention;

b) La conception, l'organisation et les aspects juridiques du glossaire en ligne devraient être conformes aux règles et procédures de l'ONU;

c) La technologie Internet devrait être utilisée de manière conforme aux procédures du secrétariat de la Convention;

d) Le glossaire devrait être mis à jour en permanence sous la coordination du secrétariat de la Convention.

6. Tels sont les éléments de base du glossaire en ligne. Il est indispensable de les mettre en place, en respectant les tâches et le calendrier prévus dans le plan de travail, pour que les objectifs de cette activité soient atteints.

Recommandations

7. Le Groupe d'experts a envisagé la proposition de projet d'un œil favorable et l'a approuvée. Reconnaissant l'intérêt de cette stratégie, le Groupe d'experts recommande qu'il soit procédé comme suit:

a) La procédure de sélection et d'approbation des termes apparentés et de leurs définitions visés au paragraphe 1 iii) (autres termes techniques) devrait suivre les étapes suivantes: i) compilation des termes par les coordonnateurs régionaux du Groupe d'experts; ii) premier tri des termes en fonction des critères du groupe de travail; iii) présentation de propositions de définitions par les membres compétents du Groupe d'experts et iv) vérification et révision par le Groupe d'experts à sa réunion suivante.

b) Le Comité de la science et de la technologie devrait examiner et approuver la proposition concernant les termes et leurs définitions, après quoi celle-ci sera soumise pour examen à la prochaine Conférence des Parties;

c) Le bureau du Comité de la science et de la technologie devrait étudier les possibilités de financement des activités proposées.

Activité 1.3 du programme de travail: Développer un réseau interactif
et thématique de données/métadonnées
(Coordonnateur: M. Sciortino)

Résumé

8. Les principaux objectifs du réseau thématique de données/métadonnées (THEMANET) sont les suivants:

a) Évaluer la situation et les besoins dans le domaine des technologies de l'information et de la communication des centres nationaux de coordination de la Convention;

b) Formuler une stratégie concernant les technologies d'information et de communication;

c) Faciliter l'échange d'informations, de données, d'expériences et de résultats entre les centres nationaux de coordination;

d) Faciliter la circulation de l'information entre les centres nationaux de coordination et les organismes et organes des Nations Unies dans l'intervalle entre les sessions de la Conférence des Parties.

9. La mise en place de THEMANET se fera en trois phases: i) étude de faisabilité et développement du portail d'information en ligne; ii) lancement à titre expérimental; et iii) lancement à l'échelle mondiale.

10. Les volets les plus importants de l'étude de faisabilité sont les suivants:

a) Identification des priorités compte tenu des besoins en information et en données des centres nationaux de coordination et préparation du cahier des charges pour le portail d'information en ligne;

b) Élaboration d'un prototype de portail Web;

c) Établissement et diffusion d'un questionnaire destiné aux «utilisateurs finals»;

d) Établissement d'un plan directeur pour la phase de lancement à titre expérimental, notamment de critères de sélection des pays participants et d'un budget répondant aux besoins financiers du projet.

11. Les phases de lancement à titre expérimental et à l'échelle mondiale n'ont pas encore été préparées.

Conclusions

12. Le projet a été étudié par le Groupe d'experts qui l'a clairement approuvé. Les membres du Groupe d'experts sont conscients de l'utilité stratégique que présente la mise en place d'un réseau pour la diffusion d'informations et ils se sont engagés à impulser ce réseau. Afin d'obtenir des résultats tangibles, le Groupe a décidé de donner suite à l'étude de faisabilité et de créer un portail Web dédié à la science et à la technologie.

13. Le Groupe d'experts est parvenu à trois autres conclusions, à savoir:

a) Il faut faire appel aux membres inscrits sur le fichier d'experts indépendants pour le développement du réseau;

b) Le projet offre l'opportunité d'élargir la communauté des utilisateurs finals et des bénéficiaires au-delà du cercle des organes de coordination nationaux de la Convention;

c) Le Groupe d'experts a reconnu qu'il serait peut-être difficile de faire participer de manière effective les centres de coordination nationaux. La participation de ces derniers demande à être soigneusement planifiée;

Recommandations

d) En même temps que le réseau, il conviendrait de mettre en place un portail Web consacré à l'activité du Comité de la science et de la technologie et aux questions touchant ces deux domaines;

e) La viabilité du réseau et du portail d'information devrait être étudiée au préalable;

f) Il faudrait identifier l'organisation qui hébergera le portail;

g) La communauté des chercheurs devrait être investie d'un rôle plus important dans la Convention, ce qui donnerait des moyens d'action aux membres du Comité de la science et de la technologie;

h) Le Groupe d'experts a recommandé que le bureau du Comité de la science et de la technologie étudie la possibilité de financer la proposition.

Activité 2 du programme de travail: Développer la synergie avec d'autres conventions, organisations et organismes intergouvernementaux
(Coordonnateur: D. Mouat)

Résumé

14. La question de la synergie est considérée comme étant d'une importance stratégique pour la Convention. Son but est d'apporter des avantages aux partenaires ayant des relations réciproques. Des synergies sont développées avec d'autres conventions, organisations et organismes intergouvernementaux (comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation

des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)) pour éviter le chevauchement des efforts. Par conséquent, il se peut que les questions liées à la diversité biologique et aux changements climatiques, par exemple, qui sont un volet essentiel de nombreuses activités sur la désertification, aient été abordées dans le passé ou soient actuellement abordées dans les conventions correspondantes. Les évaluations de la désertification peuvent être d'une utilité décisive pour ceux qui entreprennent des activités dans les domaines de la diversité biologique et des changements climatiques.

15. Le Groupe d'experts a pris note des travaux accomplis dans le cadre de la synergie développée entre les accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier l'atelier d'Espoo (Finlande) et le rapport sur les interactions du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP). Il a pris note également du rapport final de l'atelier de Viterbe sur le thème «Forêts et écosystèmes forestiers: promotion de synergies aux fins de la mise en œuvre des trois conventions de Rio», organisé par les secrétariats de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la CDB, en coopération avec le secrétariat de la Convention-cadre. L'atelier a encouragé une communication efficace entre les centres de coordination nationaux des trois conventions de Rio et d'autres parties prenantes concernées au niveau national. Une concertation et une coopération mutuelles effectives devraient être encouragées dans le cadre des programmes d'action nationaux (PAN) (Convention sur la lutte contre la désertification), des plans d'action nationaux et des stratégies pour la biodiversité (CDB) et des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) (Convention-cadre). Le Groupe d'experts a examiné l'élaboration éventuelle d'un livre blanc sur la synergie qui prenne en compte les résultats de l'atelier de Viterbe.

Conclusions

16. Les travaux seront centrés sur deux thèmes majeurs:

a) La détermination des possibilités de synergie entre conventions et l'identification de domaines et de critères précis pour le développement et l'évaluation de projets dans lesquels les synergies seraient utiles;

b) La mise en place de mécanismes pour créer des synergies entre la Convention sur la lutte contre la désertification et d'autres conventions et organisations.

Recommandations

17. À cette fin, le Groupe d'experts recommande que la Conférence des Parties élabore à sa septième session un livre blanc qui mette en lumière les domaines dans lesquels la Convention sur la lutte contre la désertification peut élargir sa portée en articulant ses objectifs avec ceux d'autres mécanismes concernant l'environnement ou, plus généralement, le développement durable.

18. Le rapport devrait indiquer les domaines d'intérêt, les critères d'évaluation du contenu des projets relatifs à la dégradation des terres et à la désertification pouvant engendrer des synergies et présenter des propositions pour améliorer les liaisons entre institutions. Les types de projets dont le succès serait garanti par ces liaisons devraient aussi y figurer.

19. Le rapport devrait examiner les synergies du point de vue de la vulnérabilité à trois niveaux: écosystèmes, systèmes de production et systèmes sociaux.

20. Le rapport devrait proposer des exemples particuliers et généraux de projets conjoints interactifs, à la fois pour illustrer les synergies et pour mener des activités concrètes dans le cadre des conventions correspondantes. Ces projets pourraient être menés à des échelons divers (à l'échelon national notamment) afin de montrer les possibilités existant à différents niveaux.

Activité 3 du programme de travail: Recenser et évaluer les études de cas existantes et en cours sur la conservation et la remise en état, à l'intention des utilisateurs, aux fins de l'application de la Convention
(Coordonnateur: H. P. Singh)

Résumé

21. Les projets réussis doivent être documentés pour bien montrer comment ils améliorent de façon tangible et intangible le capital naturel, physique, social et humain, ce qui est essentiel pour la conservation des terres remises en état, dégradées ou désertifiées. L'objectif général de cette activité du programme de travail est de recenser les études de cas et les technologies intéressant la conservation et la remise en état, qui tentent de résoudre les problèmes posés par la lutte contre la dégradation des terres. On recherche des études de cas sur des projets réussis qui restaurent l'utilisation productive des terres déjà dégradées pour assurer une subsistance durable. La plupart des technologies présentées dans les études de cas devront être appliquées avec la participation de la communauté pour être viables. Aucune technologie, quelles que soient ses qualités, ne peut être utilisée avec succès sans la participation active de la communauté ou de l'exploitant agricole considéré individuellement. La mobilisation de la communauté est donc un aspect central dans le recensement des études de cas exemplaires.

22. Citons, parmi les résultats escomptés du projet:

- L'identification des lacunes technologiques et des besoins en matière de recherche et développement (R-D) dans les systèmes existants;
- La compréhension des obstacles qui freinent l'adoption d'options technologiques ainsi que des moyens permettant de la promouvoir;
- L'évaluation de l'impact des interventions technologiques sur les aspects biophysiques et socioéconomiques;
- La sensibilisation aux technologies qui ont fait leurs preuves à l'échelle locale;
- La diffusion du processus de reproduction des modèles;
- L'instauration d'une coopération entre organisations nationales et internationales pour mieux réaliser les objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification.

23. La proposition de projet a été longuement examinée, l'accent étant mis sur la principale question qui s'en dégageait, à savoir le cadre à utiliser pour évaluer les études de cas/projets exemplaires. Après avoir fait le tour de la question, on est parvenu à un accord sur les objectifs, les activités, le cadre, l'approche à adopter pour la mise en œuvre du projet et les résultats.

Conclusions

24. Le Groupe d'experts a tiré trois conclusions:

a) La définition commune du cadre devant être utilisé pour déterminer la réussite d'un projet faisant l'objet d'une étude de cas est la suivante:

Le cadre de subsistance durable proposé dans le document relatif au projet pour analyser la réussite du projet s'appuie sur un ensemble d'indicateurs généraux de réussite, à savoir: capital naturel, capital physique, capital social, capital humain et capital financier. À chacun de ces indicateurs correspondent des indicateurs secondaires (par exemple le sol et l'eau pour le capital naturel). Ce cadre est actuellement utilisé avec succès pour l'évaluation de projets axés sur la gestion des ressources naturelles menés dans le sous-continent indien et un grand nombre d'autres pays en développement et il s'est révélé être un instrument très adapté et efficace.

b) L'attention voulue sera accordée aux interventions qui reposent sur le perfectionnement des connaissances traditionnelles. On pense que ce type d'interventions technologiques est plus souvent bien accepté par la communauté;

c) Les sources d'énergie renouvelable figureront dans le groupe des indicateurs relatifs au capital naturel.

Recommandations

25. Le groupe de travail a formulé les recommandations suivantes:

a) L'approche participative devrait être adoptée pour la sélection des indicateurs relatifs à la production d'information;

b) La capacité des agriculteurs à reproduire eux-mêmes les interventions sans aide extérieure peut être considérée comme un indicateur de succès et de viabilité;

c) Les connaissances traditionnelles devraient être prises en compte;

d) La production d'énergie renouvelable à l'échelle locale devrait figurer parmi les interventions technologiques à évaluer.

Activité 4 du programme de travail: Mettre au point une méthode d'évaluation
intégrée en ce qui concerne la pauvreté et la dégradation des terres
(Coordonnateur: G. Febles)

Résumé

26. Bien que 1996 ait été proclamé Année de l'élimination de la pauvreté par les Nations Unies, le XXI^e siècle débute avec un lourd héritage, plus de 1,3 milliard de personnes défavorisées. Un quart de la population mondiale vit dans un grave dénuement. La majorité des habitants les plus pauvres de la planète vivent dans un environnement qui se dégrade rapidement et dans des conditions très difficiles et misérables. Dans ce contexte complexe, la Convention sur la lutte contre la désertification et cette activité du programme de travail entendent s'attaquer à la pauvreté, à la sécheresse et à la sécurité alimentaire dans les pays confrontés, à des degrés différents, à des problèmes de dégradation des sols et de désertification.

27. L'objectif de la proposition de projet est de rassembler des informations sur la pauvreté et la dégradation des terres aujourd'hui dans le monde et d'analyser les corrélations entre ces deux phénomènes. Les activités spécifiques du projet sont d'étudier les instruments scientifiques et techniques qui doivent être utilisés pour mettre au point une méthode d'évaluation intégrée en ce qui concerne la dégradation des terres et la pauvreté. Dans l'équation proposée, l'intensité des risques et la capacité de réaction sont considérées comme les éléments essentiels de la vulnérabilité. Ces deux variables sont décrites au moyen d'un groupe d'indicateurs scientifiques, tels que les paramètres physiques, chimiques, biologiques, économiques, sociaux, politiques et environnementaux. Le projet visera principalement à mettre au point une méthode d'évaluation intégrée.

Conclusions

28. Il n'est pas possible en pratique d'élaborer une méthode unique qui permette de mesurer les liens entre la dégradation des terres et la pauvreté. Il s'agit de processus dynamiques et variables. La dégradation et la pauvreté atteignent des degrés et ont des causes et des effets qui diffèrent selon les sphères spatiales et temporelles dans lesquelles elles se sont développées. La pauvreté doit être considérée comme la conséquence de plusieurs causes, la dégradation des terres étant l'une d'entre elles.

29. Les principes théoriques tirés de la pratique lors de l'évaluation des liens entre dégradation et pauvreté sont importants. Ces éléments sont: les indicateurs, les échelles spatiales/temporelles de l'étude, les PAN, les équipes pluridisciplinaires et multi-institutionnelles, les ateliers et les enquêtes, le suivi participatif et les projets de recherche. Ces instruments sont les principaux supports de la méthode d'évaluation et ils doivent être associés et utilisés en s'appuyant sur les critères des équipes pluridisciplinaires et multi-institutionnelles.

30. La méthode doit être mise en œuvre du bas vers le haut, autrement dit de l'échelon local à l'échelon national. L'évaluation à l'échelle locale suppose de mobiliser les communautés afin qu'elles surveillent elles-mêmes la pauvreté et la dégradation. Les caractéristiques de la pauvreté et de la dégradation des terres peuvent varier d'un lieu à l'autre et selon les modes de gestion et les politiques adoptés en ce qui concerne les terres et les moyens de subsistance.

31. Mesurer le degré de vulnérabilité face à la précarité alimentaire est la première étape d'une évaluation de la pauvreté. L'existence de disponibilités alimentaires suffisantes dépend directement, entre autres, d'éléments qui sont liés à l'environnement physique naturel, son degré d'intégrité ou de dégradation compte tenu de son exploitation et de sa gestion et, de ce fait, à sa protection et à son amélioration dans le temps.

32. La vulnérabilité est un élément essentiel qui est déterminé à l'aide du modèle du «raisonnement participatif». Dans ce contexte, on considère que l'intensité des risques est déterminée par la gravité plus ou moins grande des processus négatifs ou dommageables, qui résultent principalement de phénomènes naturels ou sont la conséquence d'une réaction de l'environnement à une gestion inadaptée. La capacité de réaction est exprimée par un groupe d'indicateurs qui ont trait aux principales ressources naturelles et à leur utilisation avec la capacité de production alimentaire au moment considéré.

33. L'intensité du risque et la capacité de réaction seront analysées séparément et les résultats seront corrélés au degré de vulnérabilité. Il faut déterminer quelle est la situation réelle en organisant des ateliers ou des séances de travail auxquels participent différents spécialistes venant d'organismes scientifiques divers, des décideurs, des usagers, des propriétaires et des parties prenantes, ainsi que des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales (ONG).

34. Les paramètres de la vulnérabilité, l'intensité du risque et la capacité de réaction, auxquels correspondent des indicateurs spécifiques, constituent le fondement de l'évaluation intégrée de la dégradation des terres et de la pauvreté. La participation de la population et des institutions sera très importante dans la prise de décisions.

Recommandations

35. À partir du résumé communiqué par le groupe de travail, les recommandations suivantes ont été formulées:

a) Les concepts, instruments et méthodes conçus grâce aux connaissances engrangées et examinées par le Groupe d'experts, indicateurs et autres paramètres par exemple, devraient être rassemblés et, à partir de cet ensemble, une méthode d'évaluation de base de la pauvreté et de la dégradation des terres devrait être mise au point;

b) Afin de valider le modèle d'évaluation de la pauvreté, il faudrait envisager d'élaborer un projet ou programme approprié que le Groupe d'experts ou d'autres organisations seraient chargés de mener;

c) Le produit final devrait faire partie intégrante du PAN.

Activité 6 du programme de travail: Établir un rapport sur le décalage entre les connaissances biophysiques, socioéconomiques et culturelles et les activités visant à combattre la désertification et recommander des moyens de le supprimer
(Coordonnateur: A. Ornas)

Résumé

36. À partir de projets en cours et de projets anciens, on peut tirer des enseignements pratiques sur la manière d'appliquer la méthode proposée pour réduire le décalage entre les connaissances des experts et celles des communautés. Dans ces projets, un processus d'interaction s'instaure entre les acteurs à différents échelons avec la participation des décideurs. D'une manière générale, l'idée de base de cette proposition de projet est d'inviter de nombreux projets en cours à tester la méthode proposée.

37. La démarche suivie vise à prendre en compte les critères des acteurs au niveau de la communauté, qui établissent la liste de leurs propres priorités concernant les problèmes de désertification et de pauvreté au cours d'un atelier dont l'objectif est de créer un consensus. Les acteurs élaborent ainsi une carte conceptuelle où figurent leurs priorités ainsi que leurs opinions concernant la manière de résoudre les problèmes. Cette carte est ensuite analysée par les techniciens (chercheurs), qui indiquent ensuite à la communauté les connaissances scientifiques dont on dispose pour résoudre leurs problèmes spécifiques. Un consensus avec des interlocuteurs informés est alors instauré à l'échelle locale, avant d'être examiné avec d'autres groupes au niveau régional. La participation des décideurs locaux est d'une importance capitale.

38. Dans le cadre des activités du Groupe d'experts, il est suggéré d'organiser les ateliers au niveau national à titre expérimental dans le but de former certains membres du Groupe d'experts et les centres de coordination de la Convention. Les experts formés devraient ensuite participer à un atelier organisé au niveau communautaire dans chaque pays, dans le but d'instaurer un consensus éclairé et ensuite de présenter les solutions scientifiques possibles. Le résultat de cette première phase serait constitué par la documentation provisoirement rassemblée en vue de l'élaboration d'un guide. La seconde phase consisterait à faire se rencontrer les membres du Groupe d'experts et les autres participants à cette activité pour qu'ils élaborent la version finale du guide qui ferait la synthèse des leçons tirées de la série d'ateliers organisés à titre expérimental. La version finale du guide serait distribuée aux centres nationaux de coordination.

Conclusions

39. Le groupe de travail a rendu compte du décalage entre les connaissances biophysiques, socioéconomiques et culturelles et les activités de lutte contre la désertification dans la proposition de mai 2004 et un rapport d'octobre 2004 dans lequel elle est analysée. Les deux propositions s'intitulent «Pauvreté et insuffisance des ressources naturelles: Mettre les connaissances des experts au service des acteurs». Ce sujet a été présenté au Groupe d'experts dans l'une des deux contributions portant sur le thème de la pauvreté et de la dégradation des terres.

40. L'argument fondamental de cette proposition est que les deux approches, celle qui s'appuie sur les connaissances des experts et celle basée sur l'expérience des parties prenantes, doivent être intégrées. La mise en route d'un processus de dialogue et de recherche d'un consensus lève tous les obstacles à la détermination du décalage entre les connaissances biophysiques,

socioéconomiques et culturelles et les activités de lutte contre la désertification. Le projet proposé ne réduit pas ce décalage, mais il présente une méthode qui a été appliquée dans des études de cas et, en systématisant cette approche, il permet d'identifier des activités et des méthodes conçues pour faire disparaître ce décalage entre les connaissances. Il met l'accent sur la réduction de la pauvreté dans le cadre de la lutte contre la désertification. Le document de base développe les arguments justifiant cette approche et décrit sommairement les techniques au moyen desquelles le processus peut être enclenché.

41. Le débat en séance plénière a porté sur les méthodes d'évaluation des décalages entre les connaissances, le modèle de la carte conceptuelle, les modes de dialogue avec les parties prenantes, l'identification des parties prenantes et la communication des résultats. La proposition au titre de l'activité 6 a été acceptée.

42. Le groupe de travail s'est surtout attaché à mettre en parallèle la question du décalage entre les connaissances et le problème que pose l'attitude à adopter, plus généralement, en ce qui concerne les relations mutuelles entre les communautés et les parties prenantes. La proposition porte sur l'instauration d'un consensus informé concernant les incidences de la pauvreté et de l'insuffisance des ressources naturelles sur la vulnérabilité des êtres humains et celle des terres. Il a été noté au cours du débat que les communications portent sur la question des relations réciproques entre les parties prenantes dans le processus de recherche de solutions aux problèmes de désertification et de pauvreté et qu'une coordination est nécessaire pour éviter un cloisonnement excessif des travaux du Groupe d'experts.

Recommandations

43. Les recommandations ci-après devraient être étudiées:

a) Malgré l'intérêt de la méthode brièvement exposée ci-dessus, le Groupe d'experts devrait s'efforcer d'esquisser une proposition regroupant plusieurs des thèmes qui ont été traités séparément par chaque groupe. Sous l'intitulé général «Pauvreté et dégradation des terres», il est suggéré d'inclure les propositions suivantes:

- Décalages entre les connaissances (Ornas);
- Évaluation intégrée de la pauvreté et de la dégradation des terres (Febles);
- Repères et indicateurs (Abraham);
- Systèmes d'alerte rapide (Castillo);
- Méthodes d'évaluation de la désertification (Takeuchi);
- Études de cas sur la conservation et la remise en état (Singh);

b) Lorsqu'il élaborera cette proposition, le Groupe d'experts devrait faire le point de ce qui a été produit dans le passé. Les liens entre pauvreté et désertification figuraient dans le thème 3, intitulé «Élimination de la pauvreté et développement durable» (Groupe 2), examiné lors de la première réunion (Hambourg, 2002). Il est recommandé de mettre en œuvre l'approche proposée concernant le décalage entre les connaissances;

c) Une proposition relative à la pauvreté et à la dégradation des terres a été élaborée en juin 2003 et a été présentée à la sixième session de la Conférence des Parties. Il est donc recommandé non simplement de réexaminer ces travaux, mais aussi de les incorporer à la méthode intégrée que l'on prévoit d'appliquer dans l'analyse des interactions entre la communauté et les parties prenantes, en procédant à l'examen de plusieurs d'études de cas. L'ampleur des effets pourrait être l'un des principaux facteurs examinés dans les discussions qui suivront sur l'intégration et une contribution à l'activité 6 pourrait être une description des travaux publiés sur les forces motrices et les pressions sociales, économiques et naturelles qui s'exercent sur les terres et les effets de la dégradation des terres sur la société, notamment sur la pauvreté.

Activité 7 du programme de travail: Proposer des méthodes efficaces pour évaluer la désertification à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale, de façon que la Convention puisse être appliquée en coordination et en interaction avec d'autres efforts connexes
(Coordonnateur: K. Takeuchi)

Résumé

44. Le projet proposé a les objectifs suivants:

- a) Intégrer l'évaluation de la désertification à différentes échelles spatiales;
- b) Établir un cadre conceptuel pour l'intégration des repères et des indicateurs, de la surveillance et de l'évaluation et des systèmes d'alerte rapide; et
- c) Entreprendre une étude pilote sur l'élaboration d'un modèle intégré reposant sur le schéma pressions-état-réponses. Les forces motrices seront incluses dans le schéma lors de l'étape suivante.

45. La méthodologie à appliquer s'appuiera sur les techniques et procédures ci-après:

- a) Il sera fait appel à la télédétection, aux systèmes d'information géographique (SIG) et aux modèles de simulation pour mettre en place un système de surveillance, sur une grande échelle et de façon durable;
- b) Des études sur le terrain seront réalisées pour comprendre l'état de la désertification à l'échelle locale. Les connaissances traditionnelles seront aussi utilisées dans ce but. On s'assurera de la validité des repères relatifs aux activités humaines, qui ne peuvent être évalués que par une observation au niveau du sol, par le biais d'études de terrain;

c) En utilisant des indicateurs communs pour les observations aussi bien à grande échelle qu'à petite échelle et en les combinant, il sera possible de procéder à des extrapolations pour des zones plus vastes. Les repères et indicateurs devant servir à la surveillance et à l'évaluation seront intégrés aux processus d'évaluation de la désertification.

Recommandations

46. Les aspects socioéconomiques devraient être pleinement pris en compte dans le processus d'élaboration de repères et d'indicateurs pour la surveillance et l'évaluation de la désertification.

47. Il est recommandé d'entreprendre des études pilotes dans les différentes régions géographiques en vue de l'élaboration d'un modèle intégré adapté pour chaque région. Des repères et indicateurs appropriés spécifiques à chaque région devraient être validés et appliqués pour ces études pilotes.

48. Il faudrait coordonner les projets en cours intéressant l'évaluation de la dégradation des sols et leur remise en état avec la gestion intégrée des écosystèmes. Le Groupe d'experts voudra peut-être demander aux membres du bureau du Comité de la science et de la technologie d'organiser des ateliers sur l'évaluation de la désertification en vue de coordonner les projets en cours.

49. Pour diffuser les informations obtenues par le biais des évaluations de la désertification et des systèmes d'alerte rapide, la communauté scientifique doit communiquer avec les organisations participantes, notamment les institutions nationales et les services locaux de vulgarisation.

50. Les synergies avec d'autres conventions des Nations Unies sont également importantes pour l'élaboration des processus d'évaluation de la désertification.

Activité 8 du programme de travail: Évaluer l'état des systèmes communs de repères et d'indicateurs pour la surveillance et l'évaluation de la désertification

(Coordonnateur: E. Abraham)

Résumé

51. Conformément à la recommandation adoptée par la Conférence des Parties à sa sixième session, le groupe de travail s'est attaché à:

a) Consulter et évaluer les rapports existants consacrés à ce sujet, établis par la Convention sur la lutte contre la désertification, d'autres conventions des Nations Unies et d'autres programmes et projets;

b) Réaliser une étude sur l'application des repères et indicateurs, afin de se faire une idée précise des repères et des indicateurs les plus récents utilisés au niveau international;

c) Élaborer une proposition de projet pour contribuer à l'adoption d'un cadre méthodologique unifié sur les repères et indicateurs.

52. En ce qui concerne l'enquête, qui a été réalisée avec l'aide du projet intitulé «Échange de données d'expérience sur les indicateurs et élaboration de perspectives dans le contexte de la Convention» (AID-CCD), l'état d'avancement des repères et indicateurs utilisés au niveau international a été étudié. Les informations ont été recueillies en réalisant une enquête auprès de centres de liaison, d'institutions de premier plan et d'utilisateurs de la présentation actualisée des PAN. Grâce aux résultats obtenus, un diagnostic préliminaire de l'état des repères et indicateurs utilisés au niveau international figurant dans les quatre annexes de la Convention a pu être établi et il a permis de formuler une proposition de projet intitulé «Lignes directrices pour l'élaboration d'un système commun de repères et indicateurs pour la surveillance et l'évaluation de la désertification».

53. Le projet a pour principal objectif de formuler des lignes directrices pour la mise en place, l'expérimentation et la diffusion d'un système commun permettant d'utiliser les repères et d'indicateurs pour évaluer et surveiller la désertification et lutter contre celle-ci. Il devrait prendre en considération les exigences des utilisateurs afin que leurs objectifs aux niveaux international, régional, sous-régional, national et local soient atteints. Cette proposition entend mettre à profit l'expérience existante et encourager les synergies individuelles et institutionnelles tendant vers la réalisation des objectifs du projet. Plusieurs aspects importants sont à noter:

- a) Les coordonnateurs thématiques et le Président du Groupe d'experts définiront le champ des travaux attribués à leurs groupes de travail;
- b) Le projet bénéficie du soutien et de la collaboration du groupe de travail;
- c) Les études pilotes qui serviront à tester la méthodologie commune seront choisies parmi celles qui sont déjà étayées par des projets en cours. Des représentants de ces projets seront invités à contribuer au projet en temps voulu;
- d) Une équipe de chargés de projet sera constituée pour mener à bien les activités techniques du projet.

Plan de travail

54. Le projet comportera deux groupes principaux d'activités qui seront menées sur deux ans:

Activités techniques:

- a) Révision et mise à jour et consensus sur les notions et définitions des repères et indicateurs;
- b) Examen de l'expérience acquise et identification des expériences réussies et des meilleures pratiques («points chauds et points lumineux»);
- c) Sélection de projets en cours en vue de tester la méthode unifiée;
- d) Sélection de critères pour le recueil de repères et d'indicateurs pertinents;
- e) Formulation du cadre d'une méthode unifiée en vue de la mise en place d'un système commun de repères et d'indicateurs à plusieurs échelles et selon une approche intégrée;

- f) Révision et ajustement du cadre proposé et de la proposition finale;
- g) Expérimentation de la méthode proposée avec des utilisateurs potentiels dans le cadre de projets en cours sélectionnés;
- h) Formulation de stratégies pour le renforcement des capacités;
- i) Formulation de stratégies pour la diffusion et le transfert à tous les niveaux.

Activités pour rechercher un consensus et stimuler la coopération:

- a) Organisation d'un premier atelier pour que les collaborateurs se mettent d'accord;
- b) Réunions de travail internes avec l'équipe technique restreinte;
- c) Atelier pour examiner les contributions à une méthode unifiée;
- d) Constitution d'un groupe de réflexion avec des représentants de projets sélectionnés;
- e) Forum électronique;
- f) Atelier final consacré à l'adoption du cadre.

55. Pour des raisons pratiques et financières, les dates des ateliers seront fixées de manière à coïncider avec celles des réunions prévues du Groupe d'experts.

Conclusions

56. Le plan de travail prévoit que sera établi un rapport sur les critères, les expériences réussies et la synthèse des études pilotes (réalisées aux niveaux sous-régional, national et local) utilisant des repères et des indicateurs dans différentes régions du monde; une proposition préliminaire pour l'adoption d'une méthode unifiée sera aussi présentée. Si une aide financière est obtenue, un livre blanc pourrait être présenté à la Conférence des Parties à sa septième session.

Recommandations

Au sujet de l'approbation de la proposition intitulée «Élaboration d'un système commun de repères et d'indicateurs pour surveiller et évaluer la désertification» et compte tenu des débats du groupe de travail, le Groupe d'experts a proposé des recommandations qui sont reproduites ci-dessous:

- a) Les profils de pays figurant dans les nouveaux rapports nationaux devraient être utilisés pour se faire une idée des indicateurs actuellement utilisés par les Parties;
- b) Les repères et les indicateurs devraient comprendre des indicateurs des processus;
- c) Les repères et les indicateurs actuellement utilisés par d'autres groupes de travail devraient figurer dans les activités du projet;

- d) Il faudrait obtenir des indicateurs spécifiques correspondant aux différents niveaux;
- e) Il faudrait obtenir des indicateurs destinés aux décideurs;
- f) Des indicateurs concernant la société civile, la participation de la communauté locale et les connaissances traditionnelles devraient être réunis;
- g) Il conviendrait d'envisager de diffuser des informations sur les repères et les indicateurs en collaboration avec le groupe chargé du réseau THEMANET;
- h) Les repères et les indicateurs devraient être opérationnels et adaptés de manière à être utiles aux utilisateurs finals;
- i) Un renforcement des capacités à différents niveaux pour la mise au point et l'utilisation des repères et indicateurs serait souhaitable;
- j) Il conviendrait de publier un manuel et une trousse à outils pour assurer une meilleure diffusion du cadre.

Activité 9 du programme de travail: Étudier et recommander des directives
pour les systèmes d'alerte rapide à court et à long terme
(Coordonnateur: V. Castillo)

Résumé

58. Le Groupe d'experts a reconnu que les repères et indicateurs, la surveillance et l'évaluation de la désertification et les systèmes d'alerte rapide font partie intégrante de l'approche globale adoptée pour comprendre les facteurs et les caractéristiques spatio-temporelles des processus aboutissant à la sécheresse et à la désertification. Le Groupe d'experts sait également que plusieurs initiatives ont été encouragées pour que soient élaborés et mis en œuvre des systèmes d'alerte rapide à la désertification dans le cadre des programmes d'action menés aux niveaux national, régional et mondial sous les auspices de la Convention sur la lutte contre la désertification. Aucune étude coordonnée n'a cependant été réalisée à ce jour pour normaliser ces instruments afin qu'ils aient de plus larges applications. Au vu des résultats des travaux des groupes spéciaux précédents, on a conclu qu'il existe toujours des décalages entre les connaissances et qu'il reste des questions à résoudre pour que les principes largement acceptés en matière d'alerte rapide se traduisent en procédures concrètes (PAN et programmes d'action régionaux (RAP)).

59. Les objectifs de la proposition sont les suivants:

- a) Une évaluation des systèmes d'alerte rapide existants, dans le contexte de la désertification, qui devrait porter sur les points suivants:
 - i) Les méthodes utilisées pour évaluer et prévoir la désertification;
 - ii) Les systèmes de diffusion de l'information aux utilisateurs finals;

- iii) Les mécanismes d'intégration permettant l'exploitation opérationnelle des systèmes d'alerte rapide dans la chaîne de décision pour lutter contre la désertification;
- b) L'élaboration de directives sur la méthodologie à utiliser pour mettre sur pied des systèmes d'alerte rapide à la désertification à de multiples échelles;
- c) La formulation d'une proposition en vue de réaliser une étude pilote comparant l'utilisation des systèmes d'alerte rapide à la désertification dans des zones à risque sélectionnées.

Conclusions

60. Les échanges de vues entre les membres du Groupe d'experts et les observateurs extérieurs ont abouti aux conclusions suivantes:

- a) Il existe plusieurs plates-formes et modèles permettant de surveiller et d'analyser la vulnérabilité face à la désertification. Une évaluation comparative des initiatives en cours est nécessaire;
- b) Il faut recourir à une approche participative pour élaborer, mettre en place et valider des systèmes d'alerte rapide opérationnels;
- c) Les méthodes intégrées fondées sur des repères et indicateurs ainsi que des systèmes de surveillance et d'évaluation et des systèmes d'alerte rapide opérationnels font partie intégrante d'une approche globale de l'évaluation de la désertification;
- d) Il faut améliorer les méthodes d'évaluation en tenant compte non seulement des symptômes de la désertification, mais aussi des forces motrices en jeu, qu'elles soient climatiques, institutionnelles ou socioéconomiques;
- e) Il faut mettre en place des systèmes d'alerte rapide opérationnels et améliorer leur mise en œuvre dans la chaîne de décision.

Recommandations

61. Le Groupe d'experts a formulé les recommandations suivantes:

- a) Les systèmes d'alerte rapide et les réseaux institutionnels existants devraient être pleinement utilisés pour mettre en place des systèmes d'alerte rapide opérationnels tant pour la sécheresse que pour la désertification;
- b) Pour formuler ses conclusions, le Groupe d'experts devrait s'appuyer sur l'analyse des exemples réussis et des échecs de mise en place de systèmes d'alerte rapide et sur les études pilotes en cours;
- c) Il faudrait encourager la réalisation d'études pilotes dans différentes zones menacées par la désertification en vue de valider les systèmes d'alerte rapide;

d) Il conviendrait de renforcer au sein du Groupe d'experts la coordination et l'intégration des activités du groupe de travail chargé des systèmes d'alerte rapide à la désertification et des autres groupes de travail (en particulier ceux chargés de l'évaluation de la désertification et des repères et indicateurs).

Activité 10 du programme de travail: Étudier des directives pour mettre à jour l'atlas mondial en coordination et en interaction avec d'autres efforts en cours
(Coordonnateur: L. Vermes)

Résumé

62. Conformément au plan de travail du Groupe d'experts (arrêté à la réunion de Hambourg du Groupe en 2002) celui-ci a entre autres pour tâche de déterminer les critères sur la base desquels le nouvel atlas peut être élaboré et de formuler des recommandations concernant le cahier des charges à cet effet ainsi que sur l'élaboration d'une carte de sensibilité des zones touchées par la sécheresse et la désertification. Le premier rapport intérimaire consacré à cette activité du plan de travail faisait le point de l'état d'avancement de l'atlas ainsi que des problèmes de cartographie et il récapitulait les étapes les plus importantes de l'élaboration d'un nouvel atlas mondial. À sa sixième session, qui s'est tenue à La Havane (Cuba), en 2003, la Conférence des Parties a demandé au Groupe d'experts d'établir les priorités du plan de travail biennal, en particulier pour les thèmes énumérés dans le cadre, et – entre autres – «d'étudier des directives pour mettre à jour l'atlas mondial en coordination et en interaction avec d'autres efforts en cours (par exemple l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (EM) et les programmes liés à l'Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA)». Tous les préparatifs évoqués ci-dessus montrent bien l'importance du projet de mise à jour de l'atlas mondial de la désertification.

Conclusions

63. Compte tenu des critiques générales dont l'atlas actuel fait l'objet, et aussi des suggestions des experts dans le domaine de l'évaluation et de la cartographie de la sécheresse et de la désertification, il est impératif de réviser l'atlas et de l'améliorer.

Recommandations

64. Plusieurs aspects nouveaux, tels que l'échelle, la vulnérabilité des terres et les aspects socioéconomiques, devraient être étudiés et reconnus pendant le processus de mise à jour.

65. Avant toute chose, il conviendrait d'identifier le public auquel s'adresse le nouvel atlas et de déterminer les objectifs du travail poursuivi.

66. Une nouvelle méthode complexe d'évaluation et d'illustration de la sécheresse et de la désertification devrait être mise au point, en utilisant des bases de données locales et une échelle nationale d'évaluation plus précises, en recourant à une approche ascendante.

67. Il faudrait mettre au point une méthode pour combiner les différents facteurs et données dans un cadre spatial et une révision des termes et notions de base connexes est nécessaire.

68. Il conviendrait d'utiliser davantage les SIG et les capacités au niveau local devraient être renforcées pour mettre en œuvre les directives.

69. Le projet devrait déboucher sur l'établissement d'un rapport contenant un projet de directives concrètes qui fasse la synthèse des travaux du Groupe d'experts sur la mise à jour de l'atlas mondial de la désertification.

70. Une équipe spéciale plus restreinte, l'équipe chargée de l'atlas mondial, devrait être constituée au sein du Groupe d'experts et placée sous l'autorité du coordonnateur de l'activité correspondante du plan de travail.

71. Pour formuler le projet de directives, il conviendrait de s'appuyer sur:

- a) L'évaluation des insuffisances de l'atlas actuel;
- b) Les résultats détaillés obtenus pendant la préparation des différentes activités du Groupe d'experts;
- c) Les résultats des consultations intensives menées avec les initiatives connexes s'inscrivant actuellement dans le cadre de plusieurs activités internationales.

72. Des contacts étroits et des consultations individuelles devraient avoir lieu, en particulier avec les responsables et/ou représentants des projets EM et LADA, mais aussi avec ceux d'autres organismes, de manière à regrouper les résultats de leurs travaux et leurs activités sur la mise à jour ou la révision de l'atlas actuel.

73. L'équipe chargée de l'atlas mondial devrait non seulement rassembler et fusionner les travaux provenant de ces différentes sources mais aussi étudier et évaluer avec soin les documents recueillis et dire ce qu'elle en pense; il faudra donc organiser un atelier pour mettre en œuvre le projet, éventuellement en même temps et au même endroit que la quatrième réunion du Groupe d'experts.

II. RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS SUR LA CONTRIBUTION DU GROUPE D'EXPERTS AUX TRAVAUX DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

74. Le secrétariat a rappelé que dans la décision 1/COP.6 il a été prié de veiller à ce que les futures réunions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention soient organisées de manière à favoriser l'apport de scientifiques tels que ceux qui participent aux travaux du Comité de la science et de la technologie et que ce dernier a été invité à examiner les éléments du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention relatif aux processus participatifs, aux repères et indicateurs, aux systèmes d'alerte rapide, à la recherche, aux technologies, et aux connaissances et au savoir-faire, afin de proposer des mesures scientifiques appropriées tout en tenant compte des progrès réalisés à cet égard dans les régions concernées. Le secrétariat a également rappelé la décision 15/COP.6, dans laquelle le Groupe d'experts a été prié d'axer ses efforts sur les questions mises en lumière par l'examen des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux et d'autres rapports pertinents et de conseiller le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, par l'intermédiaire du Comité de la science et de la technologie, sur l'efficacité et l'adéquation

de ces programmes aux fins de l'application de la Convention. Des informations ont été communiquées au Groupe d'experts sur les travaux effectués pour établir un profil de pays faisant partie du guide de l'élaboration des rapports nationaux. Il a été précisé en outre que la troisième réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention serait consacrée à un examen des rapports nationaux des pays parties africains.

75. Il a été convenu que les rapports des pays africains à la troisième réunion du Comité seraient examinés de février à avril 2005, la coordination d'ensemble du processus d'examen étant confiée au Président du Groupe d'experts. Le tableau ci-après indique la répartition des tâches d'examen décidée par le Groupe d'experts pendant la réunion.

Tableau 1. Répartition des tâches du Groupe d'experts pour l'examen des rapports nationaux soumis au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Région	Membres du Groupe d'experts	Période d'examen	Date limite
Annexe I – pays francophones	Badroui, Santibanez	Février-mars 2005	1 ^{er} avril 2005
Annexe I – pays anglophones	Folorunso, El Bagouri	Février-mars 2005	1 ^{er} avril 2005
Annexe II – Asie	Takeuchi, Al Amoud		
Annexe III – Amérique latine et Caraïbes (LAC)	Febles, Abraham		
Annexe IV – Europe centrale et orientale	Vermes, Debicki		
Annexe V – Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	Sciortino, Castillo		
Organisations internationales	Mouat		

76. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts qu'il avait l'intention de faciliter ce processus en publiant les rapports nationaux sur le site Web de la Convention sur la lutte contre la désertification. Au cours de cet examen, le Groupe d'experts devrait tenir compte des domaines thématiques et sectoriels spécifiques qui relèvent de sa compétence, qui sont précisés dans la décision 1/COP.5. Lorsqu'il procédera à cet examen, le Groupe d'experts devrait prendre note de la mesure dans laquelle les informations fournies dans les rapports nationaux correspondent à ces domaines sectoriels et thématiques spécifiques:

- a) Les repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès faits dans l'évaluation de l'efficacité de la lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse;
- b) Les indicateurs des «activités scientifiques et techniques de contrôle relatives à la désertification»;

c) Les indicateurs de l'«application des recommandations du Comité de la science et de la technologie»;

d) L'annexe contenant le profil de pays de la Convention sur la lutte contre la désertification.

77. Le Groupe d'experts a conclu que les observations des membres devaient être communiquées au Président du Groupe, qui établira une synthèse, et, en consultation avec le Président du Comité de la science et de la technologie, mettra ces informations à la disposition des Parties pendant la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention en mai 2005. Le Groupe d'experts a demandé au secrétariat de fournir des instructions écrites et des critères d'examen. Ces critères d'examen ont été formulés, de même que le mandat des travaux du Groupe d'experts, et ils figurent dans l'annexe du document ICCD/COP(7)/CST/3. L'analyse des rapports soumis au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a déjà été entreprise; le rapport en question figure dans le document ICCD/COP(7)/CST/3/Add.1, qui a été soumis pour examen par le Comité.

78. Le Président du Groupe d'experts a examiné le calendrier de la prochaine réunion du Groupe. Ce dernier a débattu des modalités de la réunion et des dates auxquelles elle pourrait être fixée en 2005. Le secrétariat a informé le Groupe qu'une invitation officielle serait nécessaire et qu'une date limite devrait être fixée pour la réception de cette invitation. Le Groupe d'experts a décidé de fixer au 15 novembre 2004 la date limite de présentation des offres pour accueillir la prochaine réunion du Groupe et que le Président du Groupe tiendra le secrétariat informé des consultations menées à ce propos. Le Groupe a également évoqué l'importance de pouvoir effectuer des visites sur le terrain pendant les réunions de ce genre.

79. Il a été noté qu'il serait important de savoir à l'avance de quoi le Groupe d'experts débattrait à la prochaine réunion et quels thèmes de discussion il est prévu d'aborder à l'avenir. Le Groupe a ensuite débattu de la nécessité de faire des progrès substantiels d'ici à la prochaine réunion et a indiqué que l'on escomptait que les contributions à la septième session de la Conférence des Parties seraient prêtes pour être examinées par le bureau du Comité de la science et de la technologie. Le Groupe a choisi le mois de juin 2005 comme date repère pour procéder aux préparatifs de la septième session de la Conférence des Parties. Il conviendrait d'examiner à ce moment-là les résultats déjà communiqués et de décider lesquels devraient être présentés à la Conférence des Parties à sa septième session. Le Groupe a également examiné les modalités de ses réunions ordinaires.

80. Le Président du Comité de la science et de la technologie a noté que son bureau commencera à débattre de la stratégie à élaborer pour s'attaquer à ces questions en étudiant les possibilités présentées dans les propositions du programme de travail. Il a été estimé que le contenu des rapports et des propositions était suffisamment abondant pour qu'une analyse approfondie puisse être entreprise.

81. Le Groupe d'experts a noté que le financement du programme de travail est pour l'heure la considération la plus importante, étant donné que des ressources financières seront nécessaires pour mener à bien les activités proposées pendant les huit mois précédant juin 2005. Le Président du Comité de la science et de la technologie a fait observer que les éléments nécessaires pour formuler une stratégie de financement sont désormais réunis et que le bureau continuera à

élaborer des scénarios de financement. Le Groupe d'experts a également jugé qu'une bonne communication devait être mise en place pour préparer la documentation destinée aux donateurs et se mettre d'accord sur la présentation des propositions. Il a été estimé que des efforts d'intégration et d'ajustement plus importants étaient nécessaires pour établir l'ordre des priorités des propositions pour qu'elles débouchent sur des résultats concrets. Il a également été observé que le Groupe avait pour principale tâche d'aider ceux qui sont confrontés à des problèmes de dégradation des terres et de formuler des recommandations d'action.

82. Le Groupe d'experts a souligné qu'il ne pouvait aller plus loin dans la formulation de propositions et qu'il est impératif d'obtenir des résultats à la prochaine réunion. Une aide financière sera nécessaire pour y parvenir et le Groupe d'experts a noté qu'un financement de contrepartie, sous forme d'infrastructures, sera fourni par nombre des organismes et instituts concernés.

Annexe I

[ENGLISH ONLY]

AGENDA OF THE MEETING

Monday, 11 October 2004

- 09:00 – 10:00 Registration of participants
10:00 – 10:15 Item 1. Opening of the meeting by the Chairperson of the GoE
10:15 – 11:00 Item 2. Adoption of the agenda and organization of work. Review of the deliberations and decisions coming out of the sixth session of the CST
11:00 – 12:00 Item 3. WP Activity 1.1: Develop a clear communication strategy between the activities of the GoE, end users and the research community (Coordinator Mouat)
13:30 – 14:30 Item 4. WP Activity 1.2: Develop a web-based glossary of terms (through a UNCCD-hosted server) (Coordinator Debicki)
14:30 – 15:45 Item 5. WP Activity 1.3: Develop a mechanism for an interactive and thematic data/metadata network (Coordinator Sciortino)
15:45 – 16:00 Chairperson's summary and assignment of working groups
16:00 – 18:00 Chairperson's working groups

Tuesday, 12 October 2004

- 09:00 – 10:30 Item 6. WP Activity 2: Develop synergies with other related conventions, organizations and inter-governmental treaties (Coordinator Mouat)
10:30 – 12:00 Item 7. WP Activity 3: Identify and assess existing and ongoing case studies on conservation and rehabilitation for users in implementing the Convention (Coordinator Singh)
13:30 – 15:00 Item 8. WP Activity 4: Develop an integrative assessment methodology for poverty and land degradation (Coordinator Febles)
15:00 – 16:15 Item 9. WP Activity 6: Prepare, taking into account the perceived gaps between biophysical, socio-economic and cultural knowledge and activities to combat desertification, a report identifying these gaps and recommend possible ways of eliminating them (Coordinator Ornas)
16:15 – 18:00 Chairperson's working groups

Wednesday, 13 October 2004

- 09:00 – 10:30 Item 10. WP Activity 7: Proposing effective methodologies for the assessment of desertification at the global, regional and local levels, so that the Convention can be implemented in consultation and interaction with other related ongoing efforts (Coordinator Takeuchi)
10:30 – 12:00 Continuation of discussion on Item 10. Methodologies for assessment

- 13:30 – 15:00 Item 11. WP Activity 8: Evaluate the state of the art of common benchmark and indicator systems for the monitoring and assessment of desertification (Coordinator Abraham)
- 15:00 – 18:00 Chairperson's working groups

Thursday, 14 October 2004

- 09:00 – 10:30 Item 12. WP Activity 9: Evaluate and recommend guidelines for both short-term and long-term early warning systems (Coordinator Castillo)
- 10:30 – 12:00 Item 13. WP Activity 10: Evaluate guidelines to update the world atlas in consultation and interaction with other related ongoing efforts (Coordinator Vermes)
- 13:30 – 15:30 Chairperson's working groups
- 15:30 – 17:00 Chairperson's working groups
- 17:00 – 17:30 Item 14. Discussion by the Chairperson on the conclusions and recommendations for the final report

Friday, 15 October 2004

- 09:00 – 10:30 Item 15. Finalize and adopt the draft report of the GoE meeting
- 10:30 – 11:30 Item 16. Open discussion on GoE input to the CRIC process: decision 1/COP.6, paragraphs 26 and 33
- 11:30 – 12:00 Closing

Annexe II

[ENGLISH/SPANISH ONLY]

LIST OF PARTICIPANTS

Selected members for Africa

Dr. Olatunji Folorunso
Department of Soil Science
Faculty of Agriculture
University of Maiduguri
Nigeria

Prof. Mohamed Badraoui
IVA Hassan II
Department of Soil Science
Morocco

Dr. El Bagouri
Centre for Environment and
Development for the Arab Region
Egypt

Selected members for Asia

Prof. Hassan Ahmadi
Department of Soil Conservation and
Watershed Management
University of Tehran
Islamic Republic of Iran

Dr. Ahmed Ibrahim Al-Amoud
Department of Agricultural Engineering
College of Agriculture
Saudi Arabia

Dr. Harish Singh
Central Research Institute for Dryland
Agriculture
India

Prof. Kazuhiko Takeuchi
Department of Ecosystem Studies
Graduate School of Agricultural and
Life Sciences
University of Tokyo
Japan

Dr. Wang Lixian
China National Training Center on
Desertification
Beijing Forestry University
China

Selected members for LAC

Dr. Elena Abraham
Argentine Institute for Arid Zone Studies
(IADIZA)
Argentina

Dr. Gustavo Febles
Institute of Animal Sciences (ICA)
Cuba

Dr. Alejandro Leon
Department of Environmental Science and
Renewable Natural Resources
University of Chile
Chile

Mr. Fernando Santibáñez
Centro de Agricultura y Medio Ambiente
(AGRIMED)
University of Chile
Chile

**Selected members for Western Europe
and Others Group**

Prof. Anders Hjort af Ornas
Department of Water and
Environment Studies
University of Linköping
Sweden

Dr. David Mouat
(Chairperson of the Group of Experts)

Division of Earth and Ecosystem Sciences
Desert Research Institute
United States of America
Dr. Víctor Castillo Sánchez
Department of Soil and Water
Conservation
University of Espinardo
Spain

Dr. Maurizio Sciortino
Impact Assessment Group
ENEA
Italy

Selected members for Central and Eastern Europe

Dr. Ryszard Debicki
Department of Soil Science
University of Maria Curie-Skłodowska
Poland

Ms. Maria Sokolovska
Forest Research Institute
Bulgarian Academy of Sciences
Bulgaria

Prof. Marta Tesarova
Mendel University of Agriculture and Forestry
Czech Republic

Prof. Laszlo Vermes
Faculty of Horticultural Sciences
Budapest Corvinus University
Hungary

CST Bureau members

Prof. Riccardo Valentini
(CST Chairperson)
Department of Forest Science and Environment
University of Tuscia
Italy

Mr. Sapon Chomchan
Department of Land Development
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Thailand

Prof. Pavol Bielek
Soil Science and Conservation Research Institute
Slovak Republic

Mr. Georges Rigondja
Ministry of Water and Forests
Gabon

Resource persons

Dr. Moussa Hassan
National Institute of Agronomy Research
Niger

Ms. Charmine Koda
Independent journalist
Japan

Observers

Prof. Willem van Cotthem
TC-Dialogue (NGO)
Belgium

Mr. Antoine Cornet
Institut de Recherche pour le Développement
Tunisia

Mr. Marco Morettini
European Commission
European Community

Mr. Worapong Waramit
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Thailand
